



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 20 avril 2026 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

265, rue Saint-Patrice Ouest

Demande déposée le 11 décembre 2025 par Ioana Alexandra Barbosu concernant le lot 4 117 155 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 265, rue Saint-Patrice Ouest.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre un conteneur comme bâtiment accessoire en cour latérale alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 prévoit que les conteneurs doivent être situés en cour arrière.

Donné à Magog, le 19 mars 2026.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière